

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**DEPARTEMENT
TERRITOIRE DE BELFORT**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE COLLECTE ET TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES**

Séance du 29 Novembre 2018

Question n°19

Modification règlement de déchèteries

L'an deux mille dix-huit, le **29 Novembre** à 18 heures 30, sous la Présidence de Monsieur **Patrick MIESCH**, Président, le Comité Syndical du SICTOM de la Zone Sous Vosgienne, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, suite à la convocation du 13 Novembre 2018.

Etaient présents : Emile EHRET, Denis KUNTZMANN, Marc LERCH, Didier SANSIG, Félce ZWINGELSTEIN, Michel GALMICHE, Gilles HEINRICH, Michel JACOBBERGER, Jean-Claude MILLE, Jean PAOLI, Pascal PETITJEAN, Jean-Luc ANDERHUEBER, Jean-Pierre BRINGARD, Christophe GEORGES, Hervé GRISEY, Patrick MIESCH, André PICCINELLI, Gérard TRAVERS, Catherine METRAL, Eric PARROT.

Etaient représentés : Henri STASCHE pour Jérôme FINCK, Pierrette GUIDEZ pour Luc SENGLER.

Etaient Excusés : Maurice COURTOIS, Eliane FARNY.

Etaient Absents : Richard MAZAJCZYK, Francis LIECHTELE, Michel TRITRE, Thierry STEINBAUER, Alphonse M'BOUKOU.

Secrétaire de séance : Didier SANSIG

Nombre de membres		
Afférents Comité	au	En exercice Votants
29		29
		22

Vote		
Pour	Contre	Abstention
22	0	0

Date de Convocation : 13 Novembre 2018

Date d'affichage : 06 Décembre 2018

DELIBERATION

VU le Règlement de déchèterie du 12 Mars 1999,

VU les délibérations du 3 Mars 2015, du 30 Novembre 2017, du 22 Février 2018 et du 5 Avril 2018 portant modification du Règlement de déchèterie,

Le SICTOM étant un Syndicat mixte depuis 2012, il convient de changer la dénomination en SMICTOM dans le règlement de collecte

Suite à la restitution de la compétence « collecte des déchets verts » par le SERTRID aux entités, il s'avère nécessaire de mettre à jour le règlement de Redevance incitative. D'autres modifications mineures sont également réalisées.

Les modifications proposées sont les suivantes :

- Ajout des déchets végétaux et des extincteurs dans la liste des produits acceptés,
- Retrait des extincteurs de la liste des produits refusés,
- À l'article 4,1, suppression des éléments d'accès sur la déchèterie de Champagny afin d'autoriser le dépôt par les professionnels,
- Mention des syndicats en tant que professionnel payant dans la liste des usagers de la déchèterie,

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, décide de valider les modifications proposées sur le règlement, joint en annexe, et d'autoriser le Président à réaliser l'ensemble des actes nécessaires à la présente modification.

Fait et Délibéré le jour, mois et an ci-dessus,

Ont signé au registre tous les membres présents

Pour extrait conforme,



Certifié exécutoire, compte tenu de la transmission en Préfecture du

09 Décembre 2018

et de la publication le 06 Décembre 2018